



25 MAI 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2019

Présents :

BARUFFA Jocelyne, PONS Claude, BASTANTI Dominique, CADE Christian, GAYMARD Venance, ROUX BIDALI Catherine, SOZZANI Geneviève

Secrétaire de séance : GAYMARD Venance

La séance a débuté à 15 h

-

Madame le Maire ouvre la séance en demandant à l'assemblée l'autorisation de rajouter un point à l'ordre qui a été porté à sa connaissance le 23 Mai « subvention à la coopérative scolaire de l'Ecole primaire de Guillaumes.

ACCEPTE à l'unanimité

-

1/ COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 Avril 2019

Aucune observation n'est formulée

ADOpte à l'unanimité

2/ Auberge

Madame le Maire rappelle que l'auberge n'est plus exploitée depuis Octobre 2018.

La Commune a conduit une recherche de candidats par le biais de l'opération de TF1 « SOS village ».

3 candidats, aux profils différents se sont déplacés.

Au terme des visites et discussions sur les modalités d'exploitation, les conditions financières, la durée d'exploitation et le type de contrat proposé par la Collectivité, le choix s'est porté sur Mademoiselle THOMAS Céline.

Madame le Maire présente le projet de convention précaire d'occupation pour une durée de un renouvelable par tacite reconduction, sans excéder la durée maximale de trois ans.

Il est demandé d'appliquer une indexation du loyer à compter de la 3^{ème} année.

ADOpte à l'unanimité.

-

2 bis/ Gîte d'étape

Madame le Maire précise que M. Delavoix a cessé l'exploitation du « Gîte d'étape » communal depuis le 31 Mars 2019.

La Commune souhaite remettre ces locaux en exploitation et s'était donné un délai pour rechercher des candidats en raison des travaux de rénovation.

Mademoiselle THOMAS Céline qui a repris l'exploitation de l'auberge et son compagnon, ont émis le souhait d'exploiter le gîte en l'état, dès cet été, pour une ouverture au 1^{er} Juillet.

Après discussion, il est décidé de proposer à l'intéressée la signature d'un bail dérogatoire d'un an renouvelable par tacite reconduction sans excéder la durée de 3 années et de demander un loyer mensuel de 150 € la 1^{ère} année, 200 € la seconde année et 250 € la troisième année.

Madame le Maire doit revoir l'intéressée afin de lui faire part des modalités d'exploitation retenues.

-

3/ Réaménagement cour de l'école.

Madame le Maire présente à l'assemblée le nouveau montant des travaux hors sol drainant et scénographie qui s'élève à 55 850 € HT et propose de solliciter les aides

financières de l'Etat au titre de la DETR 2019, de la REGION au titre du FRAT 2019 et du Département.

ADOpte à l'unanimité.

4/Forêt communale

Madame le Maire informe l'assemblée de la rencontre du Chef de secteur de l'ONF qui a proposé des travaux dans le cadre de l'entretien de la forêt communale et un projet de Conservation des ressources génétiques forestières.

En effet, le canton de la Pinatelle est peuplé de pin sylvestre qui a retenu l'intérêt de la Commission Nationale des Ressources Génétiques Forestières, par son caractère génétique autochtone.

Cette Commission sollicite l'accord de la Commune pour inscrire cette unité conservatoire au Réseau National de conservation étant précisé que les contraintes de gestions sont minimales.

ADOpte à l'unanimité.

5/ Subvention Ecole

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier la directrice de l'Ecole primaire de Guillaumes qui sollicite une aide financière dans le cadre d'un projet pédagogique sur une journée à Nice.

Elle rappelle que deux enfants de Commune fréquentent l'école primaire et propose de verser une aide de 200 €.

ADOpte à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.